

Equivalences au Premiers Secours Citoyen (PSC) version octobre 2024

Diplômes équivalents au PSC

Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1)

délivré conformément aux dispositions de l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié

Attestation de formation aux premiers secours (AFPS)

Article 3 de l'arrêté du 24 juillet 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 ». N'est plus dispensé depuis le 31/12/2007.

Attestation de Formation aux Gestes et Soins d' Urgences niveau 1 ou 2 (AFGSU1 ou AFGSU2)

Arrêté du 23 août 2019 modifiant l'arrêté du 24 juillet 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 ». Toujours dispensé.

Brevet National de Premiers Secours (BNPS)

Article 1 du titre 1 de la version initiale du décret n°91-834 du 30 août 1991 relatif à la formation aux premiers secours. Délivré par les préfetures jusqu'en 1996. N'est plus attribué.

Brevet National de Secourisme (BNS)

Article 19 du décret n°91-834 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours. N'est plus dispensé depuis 1991.

Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

Arrêté du 5 décembre 2002 relatif à la prise en compte des acquis pour les titulaires du certificat de sauveteur-secouriste du travail et pour les titulaires de l'attestation de formation aux premiers secours. Les titulaires du certificat de sauveteur-secouriste du travail à jour dans leurs obligations de formation continue sont réputés détenir l'attestation de formation aux premiers secours.

Attestation de Formation Complémentaire aux Premiers Secours Avec Matériel (AFCPSAM)

Article 4 de la version de l'arrêté du 24 août 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « premier secours en équipe de niveau 1 ». N'est plus attribué depuis 2007.

Brevet de surveillant de baignade

Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) à jour (recyclage tous les 5 ans)

Certificat de formation aux activités de premiers secours en équipe (CFAPSE)

Certificat de sécurité sauvetage délivré par la Direction Générale de l'Aviation Civile

Brevet de brancardier secouriste

Brevet de Premiers Secours en Equipe niveau 1 ou 2 (PSE1 ou PSE2)

Liste des professions qui dispensent de passer le PSC (titulaires des diplômes d'état)

Chirurgien-dentiste
Infirmier
Médecin
Pharmacien
Vétérinaire
Sage-femme

CAS PARTICULIER DE LA FILIERE DES POMPIERS

Equipier Prompt Secours (EPS)

Article 1 de l'arrêté du 29 septembre 2020 modifiant l'arrêté du 24 août 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe niveau 1 ».

Secours à personnes niveau 1 (SAP1)

Arrêté du 14 août 2008 portant reconnaissance des compétences de l'unité de valeur de formation « secours à personnes de niveau 1 » avec celles des unités de compétences « premiers secours en équipe de niveau 1 » et « premiers secours en équipe de niveau 2 ».

Equipier secours d'urgence aux personnes (Eq SAP)

Article 4 de l'arrêté du 14 novembre 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 2 ».

Formation élémentaire en filière « secours à victimes » (SAV)

Article 4 de l'arrêté du 14 novembre 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 2 ».

Formation élémentaire en filière « sapeur-pompier de Paris» (SPP)

Article 4 de l'arrêté du 14 novembre 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 2 ».

Formation élémentaire en filière « spécialiste» (SPE)

Article 4 de l'arrêté du 14 novembre 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 2 ». Uniquement si délivré par le bataillon des marin pompiers de Marseille (BMPM).

Les diplômes ne donnant droit à aucune équivalence

Les diplômes délivrés par des sociétés, françaises et étrangère, ne bénéficient pas d'équivalence de droit.

Les diplômes étrangers, hors le cas des diplômes Monégasques.

Les titres délivrés par le gouvernement de Nouvelle Calédonie depuis 2016.

Les diplômes internes aux associations et aux sociétés, françaises ou étrangères, s'ils ne sont pas prévus par la réglementation française.

Le GES (Gestes Elémentaires de Survie), disparu en même temps que ne le BNS.

Le diplôme d'état de masseur-kinésithérapeute.

Diplômes non équivalents au PSC

Attestation d'initiation aux gestes élémentaires de survie

Brevet européen de premiers secours (BEPS)

Certificat fédéral de premiers secours (CFPS)

Certificat militaire d'aptitude aux gestes élémentaires de survie

Initiation à l'alerte et aux premiers secours (IAPS)

Initiation aux Premiers Secours (IPS)

Initiation à la réduction des risques (IRR)

Cas particuliers

Le BEPS (Brevet Européen de Premiers Secours) est délivré par la Croix-Rouge en même temps que le PSC1.

Il est reconnu dans toute l'Europe par les sociétés Croix-Rouge de ces pays (mais uniquement par la Croix-Rouge).